

Délégation de Service Public

**Convention
pour la gestion et l'exploitation
du Zénith de Nantes Métropole**

Avenant N° 1

Identification des parties

Entre les soussignés :

NANTES METROPOLE dont le siège est à Nantes, au 2 cours du Champ de Mars, représentée par son vice-président M. Fabrice ROUSSEL, dûment habilité par délibération du conseil métropolitain du 10 avril 2015.

Ci-après dénommée "Nantes Métropole",

D'une part,

Et

« Zenith Nantes Métropole SAS », société par actions simplifiées au capital de 100 000 euros, immatriculée au R.C.S. de Nantes sous le n° 528608094 dont le siège social est à St Herblain, boulevard du Zenith, société dédiée à la gestion et l'exploitation du Zenith, devenue titulaire de la convention de délégation de service public par substitution à la société Coker représentée par Monsieur Daniel COLLING, gérant, habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « l'Exploitant »,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

En application de l'article 47 de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Zénith de Nantes Métropole, Zenith Nantes Métropole SAS, par courrier en date du 10 novembre 2014, a informé Nantes Métropole du projet de transmission universelle de patrimoine entre deux associés de Zenith Métropole SAS : de la Société SARL COKER au profit de la société SAS SP Colling.

Il en résultera une substitution de la société SAS SP Colling dans les droits et obligations de la société SARL Coker.

Par courrier en date du 10 novembre 2014, Nantes Métropole a pris acte de cette décision qui n'est pas assimilable à une cession de la convention et ne requiert donc ni accord préalable exprès de Nantes Métropole ni avenant de transfert de la convention.

Toutefois, cette modification capitalistique, effective depuis le 24 décembre 2014, nécessite de modifier certains articles de la convention de délégation de service public.

Tel est l'objet de cet avenant.

Article 1 : OBJET DE L'AVENANT

La transmission de patrimoine entre la société SARL Coker et la société SAS SP Colling nécessite la modification de l'article 3.2, et de l'annexe 1.6 de la convention de délégation de service public.

Article 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.2

A l'article 3.2 les termes « La société COKER » sont remplacées par les termes « la société SAS SP Colling ».

Le 4^{ème} alinea de la l'article 3.2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le contrat d'assistance conclu entre l'exploitant et la société Coker est transféré à la société SAS SP Colling ».

Article 3 : ANNEXE 1.6

L'annexe 1.6 est complétée par les documents suivants :

- Extrait Kbis de Zenith Nantes Métropole SAS
- Extrait Kbis de la SP Colling

Fait à Nantes, en deux exemplaires originaux.

Le

**Pour Nantes Métropole
Le vice-président délégué**

Fabrice Roussel

**Pour le Zénith
Le président de Zenith Nantes
Métropole SAS**

Daniel Colling

N° annexe	Titre
1.1	Plan de dénomination des espaces
1.2	Inventaire
1.3	Etat des lieux
1.4	Localisation des espaces non compris dans l'emprise du Zénith
1.5	Localisation des aires de stationnement
1.6	Société dédiée
1.7	Cahier des charges des salles ZENITH
1.8	Organigramme du personnel
1.9	Règlement intérieur
2.1	Transmission hebdomadaire de la programmation
2.2	Programmation prévisionnelle sur la durée de la délégation
2.3	Cahier des jauges
2.4	Etude billetterie électronique
2.5	Livret d'accueil
2.6	Référentiel des effectifs des personnels d'accueil et de sécurité
2.7	Dispositif pour l'accueil, l'intégration, l'accès et la circulation des personnes en situation de handicap
2.8	Supports proposés pour la politique de communication
2.9	Projet "valorisation des formes artistiques et innovantes développées dans l'agglomération"
2.10	Autres actions de promotions
2.11	Partenariats
2.12	Démarche qualité
2.13	Démarche développement durable
2.14	Contrat de location
3.1	Liste des contrats de maintenance multi-technique
3.2	Liste des équipements susceptibles de faire l'objet d'un renouvellement intégral
3.3	Liste des contrats uniques pour l'entretien et la vérification des ouvrages et installations
3.4	Liste des contrats de vérifications réglementaires liés au bâtiment et à son exploitation
3.5	Plan pluriannuel d'entretien et de maintenance
3.6	Plan pluriannuel de grosses réparations et de renouvellement
3.7	Plan d'amélioration générale des installations
4.1	Compte d'Exploitation Prévisionnelle (CEP) initial